



CAP de l'Inspection du Travail du 10 mars 2010

Le BLOG www.syntef-cfdt.com est accessible depuis n'importe quel poste internet depuis chez vous ou depuis l'intranet du Ministère.

N'hésitez pas à nous contacter et nous poser vos questions à l'adresse suivante : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

Déclaration Préalable

Cette CAP intervient un peu plus d'une semaine après qu'un IET se soit vu refuser sa titularisation et juste après la généralisation des DIRECCTE et Unités Territoriales des DIRECCTE sur l'ensemble du territoire ; sans d'ailleurs qu'à ce jour ces nouveaux services déconcentrés aient une réalité tangible dans les régions.

Sur la situation de l'Inspecteur élève « recalé » lors du jury de fin de formation, la CFDT doit regretter une fois encore que cet IET ait été contraint de se positionner sur un poste « emploi », aux contours particulièrement mal définis, comme une quarantaine de ses collègues, pour la moitié d'entre eux sur des postes de Chargé de Mission Animation Territoriale.

Vu l'environnement institutionnel de son poste, vu les difficultés à être accompagné correctement durant sa période de pré-affectation, le collègue sanctionné n'a pas été dans des conditions satisfaisantes pour préparer son Diagnostic Plan d'Action (DPA).

L'INTEFP, comme bon nombre de ses collègues élèves, connaissaient parfaitement sa situation et son isolement. L'INTEFP n'a pas forcément tout mis en œuvre pour l'aider à faire face à ces difficultés.

Souvenons nous que l'ancien DAGEMO avait promis que les primo-affectations des IET se feraient progressivement et majoritairement sur des postes en section. Ce qui était une revendication partagée par l'ensemble des organisations syndicales. La fusion mise en œuvre fin 2008, a invalidé cet engagement ; pire la DAGEMO a dû demander, en

Catastrophe, aux Directions Régionales de proposer des postes sur le champ emploi à défaut du champ inspection. Nous répétons encore une fois que les postes de Chargés de Mission Animation Territoriale (CMAT) ne sont pas des postes devant être attribués à des Inspecteurs du travail dont ce n'est pas la mission.

Sur la CAP

Outre le fait qu'il soit regrettable de ne pas avoir convoqué une CAP pour l'ensemble des corps de catégorie A, nous nous interrogeons sur la pertinence juridique des consultations prévues à cette CAP.

Il est certes légitime que la plupart des DD retrouve à minima les postes sur lesquels ils sont actuellement, dès lors qu'ils sont toujours dans la période d'engagement des 5 ans jadis liée à leur statut d'emploi dès lors qu'ils n'ont pas exprimé leur volonté absolue de changer de poste.

N'est-il pas toutefois précipité d'organiser cette consultation, sans connaître précisément les organisations territoriales qui seront en place d'ici la fin du mois de juin ? La CFDT ne le pense pas ! Car il est peu probable que les préfigurateurs acceptent facilement le départ de collaborateurs s'ils ne sont pas immédiatement remplacés ! Il était seulement urgent pour l'administration d'officialiser la désignation des responsables d'Unités Territoriales des DIRECCTE, dans la foulée de la confirmation des Directeurs régionaux des DIRECCTE. A l'examen des documents fournis, la CFDT s'inquiète du manque de transparence pour certaines affectations. En effet, quelles explications la DAGEMO peut-elle nous donner quant au nombre de départements qu'on retrouve sans affectation de Chef d'UT (hormis ceux sous statut d'emploi).

Sur les DIRECCTE

Lors des assemblées générales des personnels des anciennes administrations déconcentrées composant la DIRECCTE, les préfigurateurs n'ont pas manqué d'exposer le calendrier serré de la démarche de mise en place des DIRECCTE et la méthode proposée pour associer les agents à la réflexion et à l'élaboration des macro-organigrammes :

- un comité de pilotage,
- des groupes de travail
- un extranet d'information et d'échanges.
- Et au fur et à mesure de l'avancement, les CTPR et CHS des composantes de la DIRECCTE, consultés sur les propositions déjà retenues par l'administration.

Cet exercice doit être clos le 15 mars. C'est à dire demain.

Ainsi que nous pouvions le craindre, la pratique n'a pas vraiment été à la hauteur de ce qui avait été annoncé et on est bien-sûr très loin du dialogue social attendu, même si les organisations syndicales ne se faisaient guère d'illusion sur l'exercice qui leur était imposé.

La confidentialité des informations issues des 5 sites préfigurateurs et transmises par les administrations centrales n'a pas permis d'anticiper de réflexion dans le contexte hésitant qui a prévalu à la mise en place des DIRECCTE.

Si les services déconcentrés peuvent être majoritairement exonérés de cette responsabilité, le pilotage national est directement mis en cause, la notion d'expérimentation ayant ici perdu son sens.

A ce jour, il en ressort des architectures qui donnent l'impression d'avoir été décidées par un groupe très restreint (les COPIL) où chacun des différents services composant la DIRECCTE a essayé de faire passer ses priorités et ses propres visions, sans mise en œuvre de la fameuse « culture commune » nécessaire dans cet exercice de préfiguration.

Dés lors il est logique que les craintes des personnels s'en trouvent confortées et que le climat général de malaise s'alourdisse quels que soient leurs grades ou fonctions.

Les plus dans la tourmente semblent toutefois être les DA et Attachés principaux qui se demandent légitimement comment ils seront repositionnés demain dans les DIRECCTE ou les Unités territoriales. Les DA venus des transports et de l'agriculture à l'occasion de la fusion des services d'inspection ont déjà payé un lourd tribut, car ils ont pour la plupart beaucoup perdu en terme de responsabilité et d'autonomie. Demain, avec les nouvelles organisations et l'arrivée de nouveaux agents issus des services constituant les DIRECCTE, les chefs de services intermédiaires (DA et Attachés principaux et grades équivalents pour les services arrivants) risquent d'être repositionnés sur des postes moins intéressants, sauf à reprendre une partie des missions confiées à des collaborateurs inspecteurs ou contrôleurs. Et il y aura donc dégradation des conditions de travail en cascade ! C'est une catastrophe !

Nous venons de recevoir en services déconcentrés une note demandant aux chefs de service de procéder aux entretiens annuels d'évaluation qui doivent être réalisés d'ici le 31 mars, en pleine installation des DIRECCTE et sans que nous sachions précisément comment nous allons fonctionner dans 5 mois, et surtout sans savoir de quel niveau relèveront certaines de nos missions actuelles. D'autant que tout semble devoir être concentré au niveau régional surtout sur le pôle 3 E qui souhaite récupérer un maximum de mission sur le champ emploi au détriment des unités Territoriales.

Il y aussi un manque de transparence sur le remplacement des collègues qui partent ou qui partiront d'ici mi-2011 (départ en retraite).

Vous l'aurez compris, notre inquiétude est grande.

La CFDT saisit aussi la DAGEMO sur les difficultés suivantes :

- La demande de mutation pour l'île de St Martin d'un Inspecteur du Travail a reçu un avis favorable de la CAP il y a déjà plusieurs mois sans qu'il n'ait jusqu'à présent pu prendre son poste. Il nous semble que le Préfet s'y oppose, ce qui nous étonne. Nous souhaitons avoir des informations sur ce point.
- Nous rappelons aussi le problème du paiement des rémunérations accessoires qui ont été remis en question en PACA (par le TPG) pour les personnes en congés de longue durée. Cette situation nous paraît inadmissible. Et la CFDT, comme toutes les autres organisations syndicales présentes réclament le maintien du paiement des rémunérations accessoires pour ces agents.
- Nous avons également fait la demande des effectifs de référence et la liste des secrétaires généraux des DIRECCTE et des candidatures à ces postes.

Réponses apportées par le DAGEMO

- « **Sur la cas de l'Inspecteur du Travail muté à St Martin**, l'avis de la CAP ne sera pas suivi en raison de l'opposition absolue du Préfet du site d'accueil. En tout cas pour cette île précisément.
- **Sur les congés de longue durée.** En droit, les indemnités accessoires qui sont liées aux fonctions ne sont plus dues au-delà du troisième mois. Dans d'autres ministères, c'est appliqué strictement. Bercy l'applique. Il avait été pris une circulaire à le Dagemo qui décidait le contraire et qui avait été signé en 2009. Ce que les Organisations syndicales soutenaient. Mais les comptables publics peuvent s'y opposer. Et il apparaît qu'il ne sera pas possible pour la Dagemo de poursuivre cette dérogation très longtemps. D'autant qu'il y aura bientôt une harmonisation des pratiques. Sur le moyen terme, cela va être compliqué de maintenir une position de la DAGEMO qui est contra legem.
- **Concernant les Inspecteurs Élèves du Travail.** On n'est pas titulaire à l'entrée à l'INTEFP. On le devient. Et il y a un Jury souverain présidé par un IGAS qui n'a été victime d'aucune pression et aucune injonction de la DAGEMO. Il n'y aura aucune intervention d'aucune sorte de la DAGEMO quant à la décision du jury souverain. Enfin, il a été tenu compte de la volonté de l'agent d'être affecté selon ses souhaits. Maintenant, il est possible de discuter de la formation telle qu'elle se déroule. D'ailleurs, une réforme de cette formation sera appliquée dès la prochaine formation.
- **Sur les effectifs de référence**, cela sera traité lors du prochain CTPM.
- **Sur la convention concernant les effectifs MSA.** Un projet de circulaire va être signé qui permettra la signature de conventions locales.
- **Sur la souffrance au travail**, globalement, il a été proposé un questionnaire élaboré par la DARES sur des standards internationaux sur la souffrance au travail. Il y a eu refus unanime des organisations syndicales. Or, il faut objectiver la situation de souffrance. On ne doit pas rester sur des ressentis. Et on ne doit pas en rester à des échanges verbaux.

Pour le cas des Deux Sèvres, il y a effectivement une situation difficile. C'est une question traitée avec le DIRECCTE et j'ai proposé que l'on trouve un médiateur qui permette de trouver des solutions. Cette démarche est validée. On verra comment résoudre les difficultés.
- **Sur la question des Secrétaires Généraux**, cela sera traité lors de la prochaine CAP des 4 et 5 mai 2010.

- **Sur les nominations des chefs d'Unités Territoriales.** Il y a un certain nombre de postes pourvus par voie de statut d'emploi et les nominations seront faites (hors CAP) qui passe par l'accord des deux ministères et de l'avis des préfets. Il y a eu pour les statuts d'emploi une répartition inégale selon les pôles. Les pôles travail sont sous statut d'emploi pour 19 régions qui ont par ailleurs deux statuts d'emploi. La Corse, le Limousin et la Franche-Comté n'ont qu'un pôle sous statut d'emploi.

Les nominations se feront sans doute dans le courant du mois d'avril après avis des Préfets et en dehors de la CAP.

Pour **les Chefs d'Unités Territoriales qui ne relèvent pas du statut d'emploi**, leur nomination se fait après publication d'un avis de vacances, d'un avis de la DIRECCTE et d'un avis de la CAP. Mais quand nous renommons sur place les anciens DDTEFP en Chefs d'U.T, il n'y a pas de passage en CAP. Pour des raisons de stabilité.

Enfin, les mouvements vers un emploi de responsable de pôle ou vers un statut d'emploi libère un certain nombre d'emploi de Chef d'UT. Et les postes ainsi libérés sont présentés aujourd'hui à la présente CAP.

Sur 53 postes de Chefs d'UT, il y aura 41 reconductions.

A l'issue du mouvement d'aujourd'hui, quatre UT resteront vacantes : Eure et Loir, Loire et Cher, Haute Vienne et Aisne.

- **Sur la composition restreinte de la CAP**, nous n'étions pas dans la capacité de faire une mutation dans les trois grades avant le mois d'avril 2010. L'an prochain, nous ferons une CAP avant le 15 avril sur les trois grades. **(Toutes les organisations syndicales rappellent qu'elles tiennent à l'unicité de la CAP de l'Inspection du Travail.)** »

Nomination des Directeurs D'unité Territoriale

Siègent la CFDT, la CGT et le SNU.

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
UT Ariège	CLAUDE Robert	DR Poitou Charentes	Contre : snu	2
UT Corrèze	RODRIGO Pascale	DD Puy de Dôme		1
UT Côte d'or	BARTHELEMY Patricia	INTEFP	Contre : snu/ cgt	8

Nomination des Directeurs D'unité Territoriale (suite)

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
UT Côte d'Armor	ALEXANDRE Philippe	UT Ille et Vilaine		4
UT Dordogne	GUERILLOT Jean-Pierre	DR Limousin		8
UT Meuse	MIMIFIR Jean-Claude	DT Guadeloupe		1
UT Hautes Pyrénées	NOIROT Bernard	DR Pays de Loire		3
UT Haute Saône	PICCINELLI Pascale	DR Alsace		1
UT Tarn	MARECHAU Dominique	DD Hte Garonne		3
UT Tarn et Garonne	CLUSA-WEBER Dominique	UT Gers	Contre CFDT,CGT,SNU Pour M. FABRE CFDT,CGT,SNU	5

Mutations

Mutation des Directeurs du Travail

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
UT Loire Atlantique Secrétaire Général	LASCOMBES Lionel	UT Vendée	TA N°1	1
DIRECCTE Nord Pas de Calais Acc. mutations économiques	BAVIERE Olivier	UT Pas de Calais	TA N°26	1
DIRECCTE Auvergne Responsable Emploi Formation	Non pourvu		Non pourvu	1
DIRECCTE Alsace Adjoint Pôle 3E	Non Vacant		Non Vacant	2
UT Haut Rhin Adjoint Pôle Travail	SELVINI Didier	Agriculture		1
INTEFP Secrétaire Général	Espinasse Jean	UT Rhône		1

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
Ministère de l'agriculture BRTDS	Non pourvu		Non pourvu	1
DDTEFP Paris RTST Nord Est	CHAUMETTE François	DGEFP	TA N°23	2
DDTEFP Paris Travail SV	Non Vacant		Non vacant	1
DDTEFP Paris RTST Nord Ouest	Sera représenté		Sera représenté	1
DRTEFP Île de France Responsable SST	Non Vacant		Non Vacant	4
DRTEFP Île de France Préfigurateur pôle T	BARTOUILH de TAILLAC Lionel	DIRECCTE Bourgogne		1
UT Seine Maritime Adjoint DUT SV	Non Pourvu		Non pourvu	1
DDTEFP Hauts de Seine Travail	TINDILLIERE Catherine	DGT		4
DDTEFP Val D'Oise Travail	BROUETTE Pascale	DGT	TA N°21	3
DTEFP Guadeloupe Directeur Délégué	Non pourvu		Non pourvu	1

Mutation des Directeurs Adjoints du Travail

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
UT Aisne Emploi SV	LEMAIRE Jean-Claude	UT Aisne	TA N°6	1
UT Hautes Alpes Adjoint DUT	DAVID Gilbert	DTEFP Réunion		2
DIRECCTE PACA FSE FEDER FAEDER	COHEN Jean-Luc	UT Bouches du Rhône	TA N°35	3
DIRECCTE PACA Affaires financiers	Pourvu en APAAS		Pourvu en APAAS	3
UT Charente Mut éco et Travail	MARTINEZ Marilyne	UT Finistère	TA N°1 Pour cfdt Adm Contre cgt Abst snu	2
UT Côte d'Or Travail	Poste retiré		Poste retiré	3
DIRECCTE Bourgogne Responsable RH	Non vacant		Non vacant	6

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
UT Doubs Emploi	RATTE Alain	UT Territoire de Belfort		1
UT Eure Mutations économiques	LECLERC Frédéric	UT Seine Maritime	TA N°26	2
UT Haute Garonne Aéroports	Non vacant		Non vacant	5
DIRECCTE Midi Pyrénées SPE 3 E	Pourvu en APAAS		Pourvu en APAAS	5
DIRECCTE Midi Pyrénées FSE	MEDKOURI-DROULEZ Isabelle	Détachée		6
UT Hérault Emploi Qualifications	CROS Dominique	UT Vaucluse	TA N°22	3
UT Ille et Vilaine Emploi	Pourvu en APAAS		Pourvu en APAAS	3
UT Indre et Loire Travail	GAZAIGNE Bertrand	Draf Poitou Charentes		2
UT Landes DA Inspectant	CALERO Louis	UT Landes	TA N°18	3
UT Loire Atlantique Travail	EZAN PENOT Pascale	IGAS		5
DIRECCTE Champagne Ardennes Pôle 3 ^E	Non pourvu		Non pourvu	1
DIRECCTE Champagne Ardennes Pluridisciplinaire	ROGER Emmanuel	UT Marne	TA N°30	1
UT Mayenne Entreprises	BUCZKOWICZ Brigitte	UT Côte d'Armor	TA N°2&	2
UT Nord Valenciennes Travail	LECOURT Dominique	UT Nord Lille	TA N°41	3
UT Nord Valenciennes Mutations éco	FAJFROWSKI Isabelle	DIRECCTE Nord Pas de Calais	TA N°33	1
UT Oise	BRECQ TABART Dominique	UT Aisne	1 ^{er} juin 2010	1
UT Pas de Calais DA Inspectant	DELEMOTTE Nicolas	UT Nord-Lille		2
UT Pas de Calais Travail	SOUDRY Thierry	DGT		2
UT Pyrénées Orientales	NAVARIN Alain	UT Hérault	TA N°49	2

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
DIRECCTE Alsace Santé au Travail	SCHNEIDER Aline	UT Bas Rhin	TA N°27	1
UT Saône et Loire Travail Macon	MARTINS BALTAR Georges	UT Côte d'Or		4
UT Haute Savoie Animation politique Travail	LELY Martine	UT Loire	TA N°24 Pour Adm Contre cgt snu Abst cfdt	2
Ministère Agriculture Aff. Financières	GORDET Gilles	Réintégration		1
DGEFP Restructuration Mutations éco	BENAS Christian	DD Paris	TA N°17	4
DAGEMO ACMO	DANTZ Jean-Michel	Draf Hte Normandie		3
DGT CT3	LE MARC Jacques	UT Loire Atlantique		5
DGT DASC1	LEGRAND AUDIC Anne	DD Hauts de Seine	TA N°34	4
DRTEFP Île de France Relation de Travail	Poste retiré		Poste retiré	2
DRTEFP Île de France Appui sections	GAUTUN Olivier	DD Seine et Marne	TA N° 48	3
UT Seine Maritime Travail	SIX Martine	DIRECCTE Basse Normandie		3
UT Vendée SV	Non vacant		Non vacant	2
DDTEFP Seine Saint Denis Travail SV	Non vacant		Non vacant	1
DDTEFP Val D'Oise	MILLOT Martine	DD Val D'Oise	TA N°70	1
DTEFP Guadeloupe	Poste retiré		Poste retiré	1
DTEFP Guyane	CHRETIEN Françoise	DT Guyane		2

Prochaine CAP, les 4 et 5 mai 2010

Vos représentants SYNTEF-CFDT en CAP

Directeurs

**Frédéric Laisné – DRTEFP Languedoc Roussillon 06 07 51 02 98
Jacques Roger – DDTEFP de la Creuse 06 72 74 89 74**

Inspecteurs

**Karim Abed – DDTEFP de la Lozère 06 08 32 80 92
Gérard Voldoire – DDTEFP du Puy de Dôme 06 25 46 97 38**

✂ JE DESIRE ADHERER A LA C.F.D.T.

Nom :..... **Prénom :**.....

Domicile :

.....

Téléphone : **E-mail :**

Lieu de travail :.....

Téléphone : **E-mail :**

A retourner à :

SYNTEF-CFDT – 8bis rue Lecuirot – 75014 PARIS

Tél : 01 40 52 02 11 – Fax : 01 40 52 02 19 – Mail : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr